



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1033

28 novembre 2011

- La démission du ministre de la justice peut-elle solutionner le conflit entre l'Exécutif et le parlement?
- Quelle efficacité de l'aide après le séisme en Haïti?
- Choléra : Plus de 200 morts et plus de 21 000 nouveaux cas en octobre 2011, une année après l'apparition de l'épidémie
- A quand un campus au sein de l'université d'État?

>> La démission du ministre de la justice peut-elle solutionner le conflit entre l'Exécutif et le parlement?

Devant la menace d'une motion de censure à son encontre, le ministre de la justice et de la sécurité publique, Josué Pierre-Louis, a démissionné de ses fonctions le mardi 22 novembre 2011, quelques heures avant son interpellation au sénat.

Plusieurs membres de la nouvelle administration politique, y compris le président Michel Martelly, sont impliqués dans l'arrestation arbitraire et illégale - le jeudi 27 octobre sur le tarmac de l'aéroport international de Port-au-Prince - du député Arnel Bélizaire. Quelques heures avant l'interpellation du 22 novembre, des sénateurs ont eu des échanges avec le président Michel Martelly sur la question.

L'affaire Bélizaire, qui suscite des remous au sein de la société haïtienne depuis un mois, risque d'envenimer les relations entre l'Exécutif et le parlement. Une levée de boucliers a d'ailleurs été enregistrée au sein du pouvoir législatif.

Le sénat a rejeté une recommandation de la commission d'enquête sur l'arrestation du député Bélizaire, qui exigeait l'interpellation du ministre de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, Thierry Mayard Paul, impliqué dans l'arrestation. La proposition du sénateur Joseph Lambert, d'enlever cette recommandation du rapport de la commission, a bénéficié du vote favorable de 11 sénateurs. Six se sont prononcés contre et 4 se sont abstenus.

Lambert estime que l'Exécutif a fait preuve de bonne volonté en obtenant la démission du ministre de la justice, Josué Pierre-Louis, qui a fait parvenir sa lettre au premier ministre Garry Conille au cours de la journée.

Pour Lambert, le moment est venu de « réconcilier la nation avec elle-même ». Le rapporteur de la commission, le sénateur François Annick Joseph, regrette pour sa part qu'« une fois de plus la ruse a gagné et la nation a perdu ».

L'assemblée sénatoriale a toutefois approuvé la recommandation de la commission demandant au président Michel Martelly de reconnaître « publiquement qu'il s'est mal comporté » dans le dossier Bélizaire et de s'engager à convoquer des assises entre les trois pouvoirs en vue de statuer sur les grands dossiers d'intérêt national.

Après lecture du rapport de la commission, les sénateurs interpellateurs ont décidé de surseoir à l'interpellation du secrétaire d'État, aux Affaires étrangères, Michel Brunache, ayant constaté que ce dernier n'avait aucune implication dans l'arrestation du député.

“ Le pays n'est pas gouverné. Personne ne sait rien de tout ce qui s'est passé. Des membres du gouvernement ont défilé devant la commission et chacun cherche à se disculper ou au mieux à se décharger de toute responsabilité dans l'affaire”, indique le rapport de la commission sénatoriale.

Les députés, qui sont actuellement en vacances, projettent de former une commission d'investigation sur l'arrestation de leur collègue, laquelle commission devra fournir son rapport à l'ouverture de la prochaine session législative le deuxième lundi de janvier 2012.

D'aucuns soupçonnent le sénat d'avoir adopté une position “intéressée” dans l'affaire, en ménageant des décisions qui pourraient donner, à un groupe de sénateurs de la plateforme “Inite”, la possibilité de briguer le poste désormais vacant de ministre de la justice... ou d'autres intérêts au sein de l'administration Martelly.

>> Quelle efficacité de l'aide après le séisme en Haïti?

En prélude au quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tient du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011 à Bosaen en Corée du Sud – où sont attendus environ 2000 délégués de diverses régions à travers le monde - plusieurs entités, dont la plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA), participent à un forum de 2 jours en vue d'évaluer l'efficacité de l'aide accordée Haïti au lendemain du séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

L'aide humanitaire octroyée à Haïti après le tremblement de terre ne répond pas au critère de développement, relèvent les organisateurs du forum, dont les organismes internationaux de développement Trocaire, Oxfam America et ActionAid. Seulement 43 % des 4,6 milliards de dollars américains promis à Haïti au cours de l'année 2010, ont été effectivement versés jusqu'ici, soulignent-ils. Le volume de l'aide est toujours marginal par rapport aux engagements pris devant les Nations-Unies le 31 mars par différents donateurs, signale Esther Schneider du centre de recherches, de

réflexion, de formation et d'action sociale (CERFAS), co-organisateur du forum.

Camille Chalmers de la PAPDA dit craindre que la crise financière internationale ne serve de " prétexte " pour pousser les donateurs à réduire l'aide qu'ils accordent à Haïti. Déjà, des informations persistantes font état d'une réduction substantielle de l'appui aux organismes de développement en Haïti, en raison de la crise financière qui secoue les pays industrialisés. « L'essentiel c'est de voir si Haïti définit ses propres instances et ses propres modèles de développement », souligne le principal dirigeant de la PAPDA.

L'appropriation par le pays bénéficiaire de ses propres stratégies de lutte contre la pauvreté, l'harmonisation des actions des acteurs, la gestion de l'aide axée sur des résultats et de la responsabilité mutuelle figurent parmi les principes envisagés pour défendre les intérêts des pays bénéficiaires de l'aide humanitaire lors du forum de Bosaen en Corée du Sud.

>> Choléra : Plus de 200 morts et plus de 21 000 nouveaux cas en octobre 2011, une année après l'apparition de l'épidémie

202 personnes sont mortes et 21 797 nouveaux cas de choléra ont été enregistrés durant le mois d'octobre 2011 en Haïti, révèle l'office de coordination des affaires humanitaires de l'organisation des Nations Unies (OCHA), citant un document du ministère haïtien de la santé publique et de la population (MSPP). Pour le mois de septembre, les chiffres s'élèvent à 185 morts et plus de 14 740 nouveaux cas selon un rapport publié par l'organisme onusien.

Depuis le déclenchement de la maladie en octobre 2010, plus de 492 000 cas ont été répertoriés, et plus de 6 700 malades sont décédés. Toutefois, une diminution constante du nombre de nouveaux cas de personnes affectées par l'épidémie de choléra peut être attendue avec la saison sèche (décembre 2011 - mars 2012), selon OCHA.

Cette diminution apporterait un certain soulagement à un moment où le financement à court terme pour le choléra touche à sa fin, alors que certains financements à long terme ne sont pas encore disponibles. Actuellement, le nombre de cas quotidiens s'élève à 500, contre 671 pour le mois d'octobre 2011 et 1 100 cas en juin dernier.

>> A quand un campus au sein de l'université d'État?

« On s'interroge sur la volonté réelle du pouvoir d'accompagner l'Université d'État d'Haïti et de construire la principale université du pays : l'université d'État. Depuis quelques temps, on n'a aucune réaction [de l'État] par rapport à ce campus. Il est vrai que les responsables publics ne s'en soucient guère ». C'est en ces termes que le recteur de l'université d'État d'Haïti, l'ingénieur-agronome Jean Vernet Henry, dénonce l'inaction de l'État haïtien dans le cadre du projet de construction du campus universitaire de cette institution publique.

Aujourd'hui, aucune réponse concrète n'a été obtenue sur la mise en œuvre du projet de construction du campus de l'Université d'État d'Haïti, qui a été soumis au gouvernement de Jean Max Bellerive, premier ministre sous la présidence de René Préval, et à la commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH).

Le rapport fait état du caractère variable du taux de mortalité du choléra au niveau de certains départements, en dépit d'une moyenne de 1.4% au niveau national. Le taux de mortalité est de 206 personnes pour 100 000 dans le département de la Grande Anse (Sud-Ouest) et 37 pour 100 000 dans celui du Sud.

Entre-temps, 2 responsables haïtiens de la Croix rouge dans les Nippes (Sud-Ouest), Gilles Arlande (Croix rouge Norvège) et Jean Marie Antoine (Croix rouge Allemagne) sont incarcérés depuis le 17 novembre 2011, accusés d'avoir détourné des produits destinés à la réponse au choléra. Il s'agit de 320 caisses de savon, destiné à la population de la Grande Anse dans le cadre de la lutte contre le choléra qui fait des ravages dans la zone.

En novembre 2011, 22 mois après le séisme, près de 550 000 personnes vivent encore dans 802 camps d'hébergement dans des conditions d'assainissement et d'hygiène qui se détériorent sans cesse, ce qui est susceptible de constituer un cadre favorable à un éventuel rebondissement de l'épidémie dans le pays.

Le projet de campus visait à regrouper dans un même espace (le site de Damien, à Croix-des-Missions-Nord) les onze entités de l'université d'État d'Haïti " la seule institution publique d'enseignement supérieur présente à Port-au-Prince et dans sept villes de province du pays ».

La construction du campus de l'Université d'État d'Haïti aurait permis de la doter d'une structure de fonctionnement normal, selon l'ingénieur-agronome qui critique l'État de ne s'être pas penché sur ce problème alors que 80% des bâtiments de ce centre universitaire public ont été détruits par le séisme du 12 janvier 2010.

Le rectorat, qui a travaillé sur l'avant-projet de construction de ce campus, évalué à 100 millions de dollars américains, cherche toujours des fonds pour financer la construction du campus et se propose de faire un appel d'offres et les études détaillées, annonce le professeur Henry.